

PV 503 – rapports de réunion.

Parc de Forest – projet de restauration

Réunion du 10/06/2011 Comité d'accompagnement au SPFMT en présence de Mme M.-Fr. Degembe (CRMS), Mme C. Leclercq (DMS).

Lors de la réunion, différentes questions ont été examinées en vue de poursuivre l'élaboration de l'avant-projet qui serait introduit pour avis de principe. Les représentants de la CRMS ont donné les indications suivantes sur les différentes propositions tout en rappelant l'avis de principe de la CRMS (31/03/2011) qui demandait de procéder à la synthèse globale des études préalables et de développer des propositions cohérentes par rapport à l'époque de référence choisie (phase « Delvaux »).

1. Affectation des bâtiments

Différents scénarios ont été présentés, à savoir :

- Proposition 1 : le maintien et la restauration du chalet dans son état actuel avec, d'une part, le maintien des affectations existantes, à savoir la conciergerie et le local des associations et, d'autre part, l'aménagement de sanitaires publics. Dans ce scénario, la maison des jardiniers serait maintenue dans son état actuel pour abriter le service des plantations et l'infirmierie.

- Proposition 2 : Le retour à l'affectation horeca d'origine du chalet (petite restauration) tout en restituant partiellement son aspect antérieur (réouverture des terrasses, suppression éventuelle de l'étage). Cette proposition comprendrait également la reconstruction de la maison des jardiniers existante afin d'y abriter non seulement le service des plantations mais également l'infirmierie, la conciergerie, les sanitaires publics et le local des associations.

- Proposition 3 : pour ce qui concerne le chalet, cette proposition est identique à la proposition 2. Elle prévoit par contre le maintien de la maison des jardiniers (y compris son affectation actuelle) ainsi que la construction d'un nouvel édifice, intégré dans le talus à l'arrière du chalet, pour abriter la conciergerie, le local des associations ainsi que les sanitaires publics. En variante à cette proposition, une partie des fonctions (les sanitaires publics ou le local des associations) pourrait également être aménagée dans « l'auvent Lanni ».

Dans son avis de principe du 31/03/2011, la CRMS s'était déjà prononcée sur le scénario 2 tout en demandant de procéder à une étude de faisabilité de l'installation d'un établissement horeca dans le chalet. Cette étude n'a pas encore été fournie. En outre, une réflexion sur la fréquentation de ce type d'horeca et sa gestion (p.ex. heures d'ouvertures, etc.) doit encore être menée. La Commission estime que la réflexion sur la proposition 2 pourrait être poursuivie car elle semble la plus valorisante pour le parc, permettant aussi de restituer (partiellement) le chalet dans sa configuration d'origine. L'étude sur ce dernier point doit toutefois être liée à celle de la faisabilité d'exploiter un établissement horeca. Il semble aussi recommandé d'intégrer les sanitaires publics dans le chalet (éventuellement en y ajoutant une petite annexe) pour des raisons de contrôle social et d'entretien. Dans ce scénario, la maison des jardiniers devrait être reconstruite (ou faire l'objet d'une rénovation lourde). La Commission rappelle dans ce cadre sa demande de respecter au maximum la volumétrie et l'emprise au sol de la construction existante. Pour ce qui concerne le 3^e scénario, la Commission n'encourage généralement pas l'implantation de nouveaux bâtiments dans les parcs classés. Ce scénario semble d'ailleurs déjà écarté par Beliris.

2. Cheminements

- Elimination de certains chemins :

Certains chemins seraient supprimés (à la demande de la police ?) pour faciliter la surveillance du parc et résoudre certains problèmes de sécurité. Or, ces chemins semblent faire partie de l'aménagement « Delvaux » et donc de l'époque de référence qui a été choisie pour guider la restauration du parc. Si c'est le cas, leur suppression ne semble pas opportune. Par contre, la suppression de deux placettes, liées à des équipements aujourd'hui disparus, ne semble pas poser problème.

- Traitement de l'entrée basse (place de Rochefort) :

Il s'agit d'une zone peu praticable et difficile à gérer (transition peu lisible entre l'espace public et le parc) pour la quelle on propose soit d'élargir l'entrée et d'y aménager une zone d'accueil, soit de recentrer l'entrée et de mieux séparer les circulations « publiques » de celles situées à l'intérieur du parc.

Cette dernière proposition semble la plus pertinente, car elle éviterait la minéralisation d'une partie significative du parc (solution 1). Elle devrait toutefois être réexaminée dans un contexte plus large et notamment par rapport à la circulation périphérique (traversées piétonnes, passage du tram et circulation automobile).

- Revêtements de sol :

Pour ce qui concerne les chemins périphériques on propose soit des pavés platines, soit des pavés de rue ou des pavés en béton. De manière générale, la Commission n'encourage pas la mise en œuvre de ce dernier matériau qui est peu approprié dans un contexte historique et patrimonial. Il semble toutefois prématuré de se prononcer définitivement sur le revêtement de ces chemins sans avoir une connaissance exacte de la situation existante, qui doit être davantage documentée (y compris celle des trottoirs situés du côté opposé). Ce choix doit également être mis en relation avec les problèmes de ruissellement pour éviter que l'eau (ainsi que certains produits toxiques et nuisibles pour les plantations, comme les sels de déneigement) coule davantage dans le parc (profilage des chemins).

Pour ce qui concerne les chemins intérieurs, 4 types de revêtements sont mis en avant avec leurs avantages et désavantages, à savoir le béton lavé teinté, l'asphalte brun clair, l'asphalte noir et le végécol. S'il est évident que les problèmes d'érosion (en raison des fortes dénivellations que présente le parc) et d'entretien des chemins constituent un aspect important du projet de restauration, le choix du revêtement des chemins intérieurs semble prématuré au stade actuel de l'étude. Cet aspect doit encore être mis en relation avec la problématique de l'eau, comme la CRMS l'avait déjà préconisé dans son avis de principe. De manière générale, la CRMS plaide plutôt pour l'utilisation de matériaux naturels /traditionnels dans les sites classés. Il serait, par ailleurs, intéressant de s'informer sur des choix qui ont été faits dans d'autres sites, par exemple au Rouge Cloître où l'on a récemment proposé l'utilisation de la dolomie pour les chemins présentant une pente inférieure à 6% et de la dolomie stabilisé pour les chemins ayant une pente supérieure.

- Les axes principaux:

On propose de marquer les axes principaux du parc pour augmenter leur lisibilité. L'identification des chemins qui constituent ces axes doit toutefois encore être affinée.

Les mesures proposées au stade actuel du dossier sont l'illumination des axes principaux par un éclairage fonctionnel pour sécuriser les traversées du parc et les accès aux bâtiments (seulement lors des heures d'ouverture du parc) ainsi qu'un léger élargissement de ces axes. Ces mesures ne rencontrent pas d'objections majeures pour autant qu'elles respectent les caractéristiques paysagères du parc. L'étude sur l'éclairage doit encore être affinée, notamment pour ce qui concerne l'octogone (éclairage à prévoir seulement de deux côtés ou tout autour de cet espace?).

L'ouverture des axes principaux aux cyclistes semble, par contre, une mesure à décourager, d'autant que les cyclistes peuvent facilement passer en périphérie du parc.

- A certains endroits très ravinés, on propose d'installer des escaliers, ce qui semble une solution adéquate (matériaux et mise en œuvre encore à préciser). La proposition de rendre la « butte » également accessible par des escaliers semble toutefois disproportionnée. Si l'idée de rendre la butte accessible depuis l'intérieur du parc est acceptable, les liaisons à prévoir devraient se limiter au strict nécessaire et ne peuvent pas être inutilement multipliées (par exemple un ou maximum 2 liens avec des chemins existants, aboutissant à une seule « volée » au niveau supérieur de la butte).

3. Intervention sur les plantations

Des propositions ont été formulées pour recréer (restituer ?) certaines perspectives et vues intérieures du parc (par ex. les perspectives sur la ville et notamment le Palais de Justice, les vues depuis la butte, etc.) en abattant des arbres et en retravaillant certains massifs. Si cette démarche peut évidemment être encouragée, la pertinence des différentes propositions doit encore être vérifiée, tout en les superposant au plan de la situation de référence (époque Delvaux). On constate, par exemple, qu'un des nouveaux massifs serait créé à la hauteur d'un chemin dont la suppression ne correspondrait pas à la phase « Delvaux » et qui devrait donc être maintenu.

La localisation des abattages devrait, par ailleurs, être indiquée sur la carte des plantations qui remontent à la phase « Delvaux » (et pas seulement sur celle de la phase « Lainé »).

Outre les abattages « paysagers », une série d'abattages sanitaires est nécessaire. La réflexion sur des propositions de replantation (tout en s'inscrivant dans la logique de l'époque de référence choisie) devrait toutefois également être entamée.

4. Gestion de l'eau

L'étude relative à la problématique de l'eau dans le parc doit encore être poursuivie (des sondages, fouilles et une tomographie sont prévus). Les normes de ruissellement ont été revues à la baisse, ce qui est positif. La quantité d'eau à tamponner sera donc beaucoup moins importante de ce qui était initialement prévu. Dans ce cadre, la Commission rappelle sa demande d'éviter les interventions lourdes dans le parc (p.ex. la création d'un bassin d'orage, de grandes noues ou des lagunages), ce qui semble possible au vu de ces nouvelles données. L'installation d'une ou deux citernes ne devrait, par contre, pas poser problème.

5. Réaménagement de la butte

Les abattages paysagers pour restituer les vues depuis la butte et pour la mettre en valeur iraient de pair avec une réinterprétation contemporaine au moyen de nouvelles plantations. Quelques pistes de réflexion ont été mises en avant, telles qu'une couverture végétale d'azalées ou encore des plantations inspirées des champs de thé. L'étude sur ce point doit encore être poursuivie de manière à mieux s'inscrire dans l'esprit de la phase Delvaux et tout en tenant compte de l'entretien de ce type de plantations.

6. Aménagement de la plaine centrale (« l'octogone »).

Les propositions qui ont été faites dans ce cadre sont encore très sommaires. L'importance de préserver le caractère polyvalent de cet espace doit toutefois être soulignée. Les dispositifs pour délimiter cet espace devraient respecter l'esprit paysager du parc et l'époque de référence. On devrait également veiller à maintenir, autour de la place, des « marges » suffisantes pour assurer le passage et l'accès aisés aux constructions qui se situent en périphérie.

Une nouvelle réunion du Comité d'accompagnement est prévue le 7 juillet 2011.
Le présent rapport est également communiqué pour d'éventuelles remarques au représentant de la
DMS.